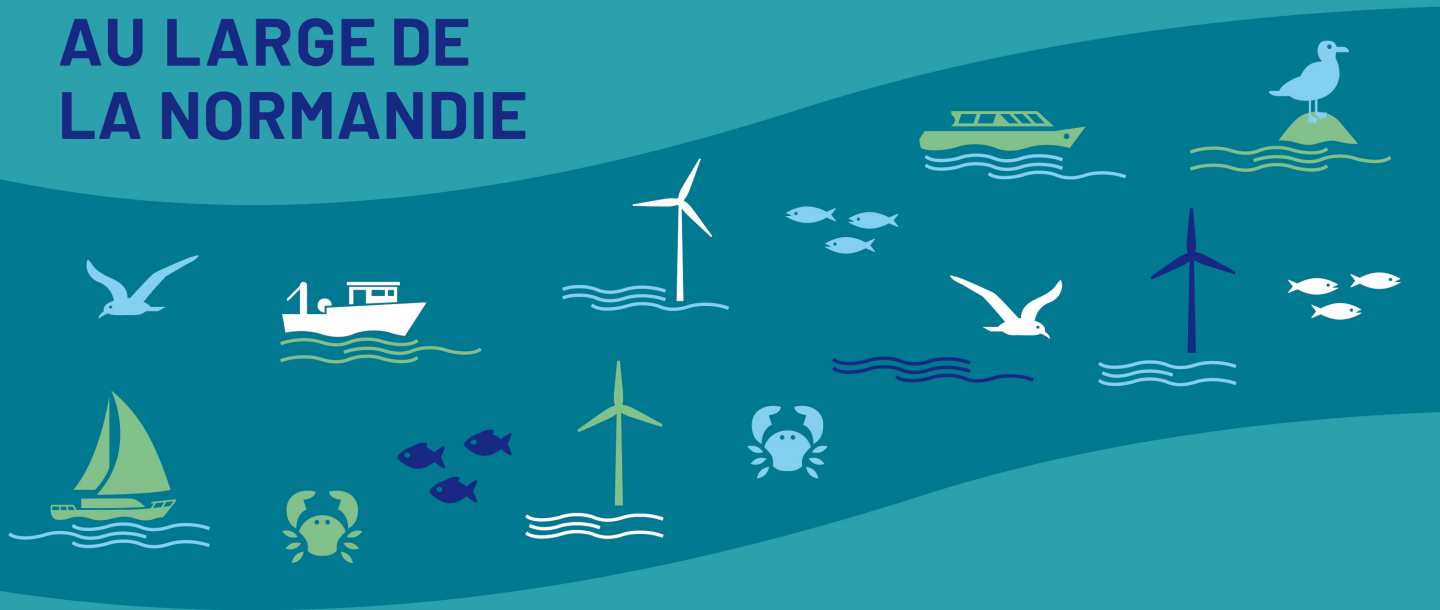


ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Présentation du maître d'ouvrage

Saint-Vaast-La-Hougue – 5 février 2020

La programmation pluriannuelle de l'énergie

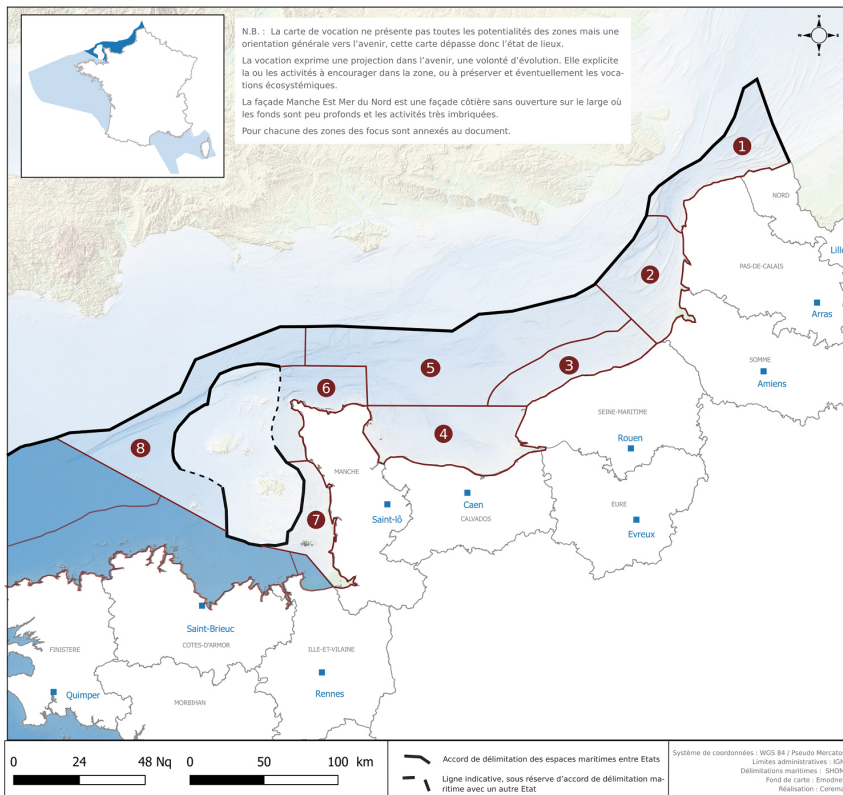
- Le projet de PPE prévoit un calendrier pluriannuel des puissances d'éolien en mer à attribuer chaque année, et les localisations des futurs appels d'offres, dont un premier parc d'un GW en Normandie.
- La loi énergie climat prévoit d'attribuer 1 GW d'éolien en mer par an au plus tard en 2024.
- Suite à une réforme de la procédure applicable aux projets éoliens en mer, le ministre en charge de l'énergie a saisi la CNDP en mars 2018 sur les futurs projets éoliens en mer en Normandie.

A quoi sert l'éolien en mer dans le mix énergétique?

1. A diminuer les émissions de gaz à effet de serre:
 - L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon:
 - Bilan carbone de 406 gCo2/kWh
 - Arrêt des centrales à l'horizon 2022
 - Bilan prévisionnel de RTE: tenue des délais sur l'éolien en mer nécessaire pour compenser
 - Impératif de sécurité d'approvisionnement
 - La production d'électricité éolienne remplace à 80% une production électrique d'origine thermique
2. A diversifier le mix énergétique, pour renforcer la sécurité d'approvisionnement française (cf les rapports de l'ASN – Autorité de Sûreté Nucléaire)
3. Pas de besoin de renforcer le réseau avant l'atteinte de 30% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français

Carte des vocations de la façade Manche Est – Mer du Nord

V8 - septembre 2018



1 Caps et détroit du Pas de Calais

Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et EMR. Besoin de maintenir l'activité de pêche maritime, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant l'accueil des activités touristiques grandissantes. Préservation des corridors migratoires et des habitats remarquables.

2 Estuaires picards et mer d'Opale

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime. Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection et de développement durable du milieu marin (pêche et aquaculture marine durables, et activités portuaires associées, tourisme littoral, préservation des zones fonctionnelles halieutiques et granulats).

3 Côte d'Albâtre et ses ouverts

Zone de confortment du potentiel des énergies marines renouvelables, des activités de pêche durable et d'extraction de granulats marins dans le respect des zones fonctionnelles halieutiques

4 Baie de Seine

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir (granulats marins, pêche, aquaculture, énergies marines renouvelables, attractivité touristique, infrastructures portuaires, industrielles majeures et de défense) et de forts enjeux écologiques estuariens (nourriceries, frayères, sites de nidification, etc.).

Large baie de Seine

5 Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement des EMR et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, dont la pêche et la défense, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.

6 Nord Cotentin

Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes (pêche et aquaculture marine durables, production d'énergie par hydroliennes, construction navale, activités militaires, tourisme littoral, etc.).

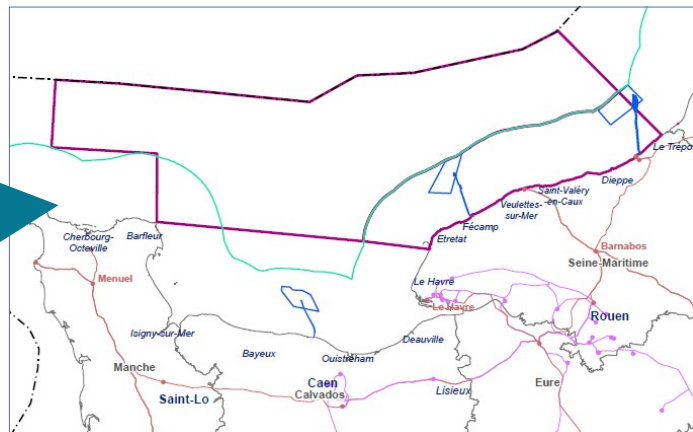
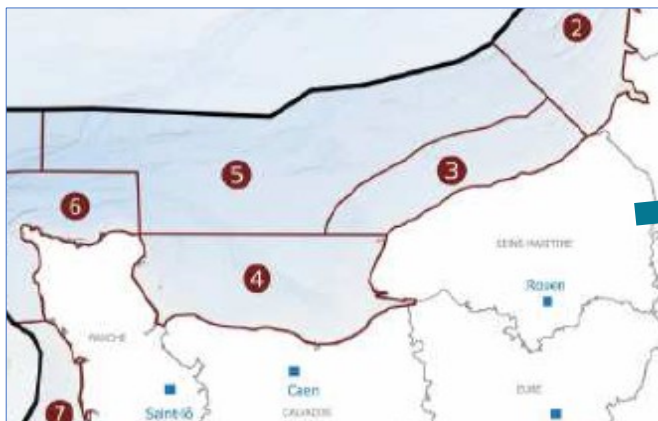
7 Ouest Cotentin - Baie du Mont Saint-Michel

Zone de conciliation de sa vocation conchylicole et de pêche maritime d'une part avec son attractivité touristique, la richesse de son patrimoine naturel et de ses écosystèmes marins d'autre part.

8 Manche ouest au large des îles anglo-normandes

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables et à vocation de développement d'énergies marines renouvelables. Zone de préservation des mammifères et oiseaux marins.

Le processus de définition des zones préférentielles

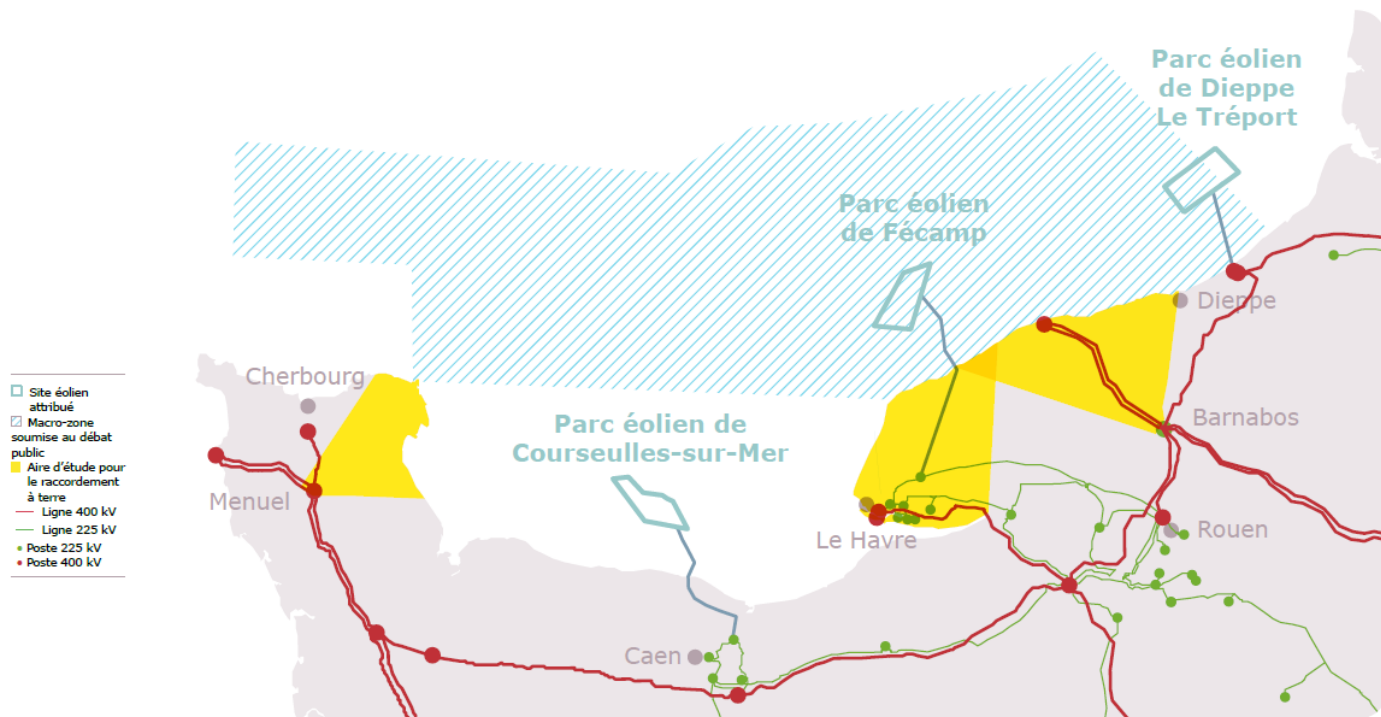


- Concertation préalable du 26 janvier au 25 mars 2018
- Consultation du public du 4 mars 2019 au 4 juin 2019
- Document adopté en septembre 2019

Débat public

Zones de projet préférentielles de 300 km² environ et leurs aires d'étude de raccordement

La capacité d'accueil du réseau électrique



Les données et études mises à disposition du public

Le niveau d'information est cohérent avec le stade très amont de la démarche :

- Données et études déjà existantes sur les zones à terre et en mer, à l'échelle d'une très grande zone (100 fois supérieure à la superficie des zones des débats publics des six premiers parcs éoliens en mer)
- Etude bibliographique réalisée par deux bureaux d'études, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité et l'IFREMER
- La mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat et des acteurs pour rassembler les données pêche, trafic maritime, paysage...
- Une bibliographie importante avec plus de 100 études recensées

Merci de votre attention

Des questions ?